

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

**AVIS n° 2025/06/05-07-CFVU**

**Création d'un diplôme en partenariat international (DPI)  
à compter de 2025/2026**

La **Commission de la formation et de la vie universitaire**, en sa séance du 5 juin 2025, sous la présidence de M. Éric Berton, Président d'Aix-Marseille Université, représenté par Mme Sophie de Cacqueray, Vice-présidente formation,

**Vu** le Code de l'Éducation,

**Vu** les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université ;

**Vu** la délibération la délibération n°2024-12-17-15-CA du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université portant sur la mise à jour de la Charte relative aux diplômes en partenariat international à compter de 2024/2025,

**Considérant** le dossier de demande de création d'un diplôme en partenariat international porté par la composante ALLSH - Facultés des arts, lettres, langues, sciences humaines, à compter de 2025,

**Après examen, la Commission de la formation et de la vie universitaire**

Article unique:

**REND UN AVIS FAVORABLE** à la demande de création du diplôme en partenariat international (DPI), mention « *Etudes européennes et internationales* » parcours « *Coopération euro-méditerranéenne* » en double diplôme, à compter de l'année universitaire 2025/2026 avec les établissements suivants :

Université autonome de Madrid (Espagne) ;

Université nationale et capodistrienne d'Athènes (Grèce) ;

Université libre de Bruxelles (Belgique) ;

Université la Sapienza (Italie).

**Cet avis est rendu, à l'unanimité, par les membres présents ou représentés.**

Composition : 40 membres

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Membres présents et représentés : 30

Fait à Marseille, pour le Président et par délégation,

